

CONTRAT D'APPORTS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Michaël PHILIPPE, né le 7 septembre 1976 à BOULOGNE SUR MER, de nationalité Française,

et Madame Cindy DEWET, née le 27 Juin 1980 à CALAIS (62), de nationalité Française,

Demeurant ensemble 781 rue Principale 62132 CAFFIERS,

Liés par un pacte civil de solidarité déclaré conjointement en date du 5 janvier 2024 devant l'officier d'état civil de CAFFIERS,

Ci-après dénommés "les apporteurs",

D'une part,

ET

La société 3M2C.HOLDING, société civile en formation au capital de 98 000 euros, dont le siège social sera fixé 781, Rue principale, 62132 CAFFIERS, représentée aux présentes par Monsieur Michaël PHILIPPE et Madame Cindy DEWET les gérants,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",

D'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :

Monsieur Michaël PHILIPPE et Madame Cindy DEWET ont choisi de soumettre leur Pacs au régime patrimonial de l'indivision, conformément à l'article 515-5-1 du Code civil. Ils déclarent que les apports qu'ils envisagent d'effectuer seront rémunérés en conséquence par des parts sociales indivises entre eux par moitié.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

APPORT

-L'apporteur Monsieur Michaël PHILIPPE, soussigné de première part, apporte à la société 3M2C.HOLDING, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Michaël PHILIPPE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

667 parts sociales de la société 3M2C.PHILIPPE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé 781 rue Principale 62132 CAFFIERS immatriculée 929 962 330 RCS BOULOGNE-SUR-MER.

Les biens sont évalués à la somme de 65 366 euros.

-L'apporteur Madame Cindy DEWET, soussignée de première part, apporte à la société 3M2C.HOLDING, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Michaël PHILIPPE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

333 parts sociales de la société 3M2C.PHILIPPE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé 781 rue Principale 62132 CAFFIERS immatriculée 929 962 330 RCS BOULOGNE-SUR-MER.

Les biens sont évalués à la somme de 32 634 euros.

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalués à un montant total de 98 000 euros, il sera attribué aux apporteurs :

-Monsieur Michaël PHILIPPE 65 366 parts d'une valeur nominale de 1 euros chacune, entièrement libérées.

-Madame Cindy DEWET 32 634 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sont indivises entre Monsieur Michaël PHILIPPE et Madame Cindy DEWET par moitié.

VÉRIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport ne deviendra définitif qu'après la signature des statuts, aux termes desquels il sera procédé à l'évaluation définitive des apports en nature.

Cette signature devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2025 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- l'apporteur 781 rue Principale 62132 CAFFIERS,
- la société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

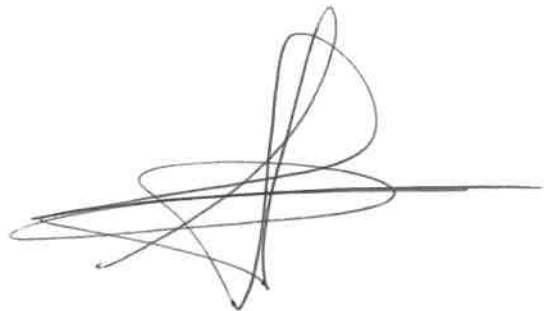
AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Fait à CAFFIERS
Le 5 septembre 2025
En 2 exemplaires

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. D.', with a long horizontal stroke extending to the left.A complex, stylized handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.